

Mme Erola: . . . qui ont travaillé pendant sept jours pour lui faire changer d'idée!

Des voix: Bravo!

Des voix: Le vote!

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je voudrais simplement faire observer que mardi soir de cette semaine les Manitobains ont supprimé un obstacle à l'inclusion des droits des femmes et des autochtones.

Des voix: Bravo!

M. Gordon Taylor (Bow River): Étant célibataire, je ne m'y connais pas très bien en ce qui concerne les femmes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: . . . mais je suis disposé à apprendre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: . . . et le premier ministre Lougheed soutient fermement chacune d'entre elles!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je crains que toutes ces interventions ne soient contraires au Règlement parce que la motion n'a pas encore été proposée à la Chambre. Je dois maintenant interrompre tout ceci pour passer aux questions orales.

Des voix: Non, non!

M. Baker (Nepean-Carleton): Mettez la motion aux voix! Mettez la motion aux voix!

Mme le Président: Très bien. Je puis mettre aux voix la motion principale, mais non l'amendement que je ne saurais accepter.

La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE BUDGET

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En cette année où le nœud coulant de l'économie s'est resserré autour du cou de milliers d'hommes et de femmes d'affaires du pays, le ministre n'a rien trouvé de mieux à faire, le 12 novembre, que d'ouvrir la trappe sous leurs pieds. Le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise a été établi par mon parti

Questions orales

afin de créer des emplois grâce à l'expansion et au développement des entreprises. La Banque Royale du Canada et la Banque de la Nouvelle-Écosse ont, paraît-il, décrété dans toutes leurs succursales un moratoire sur les obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Le ministre aurait-il l'obligance de le confirmer et de nous dire si des négociations ont eu lieu entre son cabinet et les banques? Où en sont les choses exactement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai absolument aucune information qui justifie l'allégation du député. Je vais m'enquérir toutefois de la situation, car il serait très regrettable qu'un moratoire soit déclaré sur ces obligations par quelque banque que ce soit, étant donné les avantages qu'elles procurent aux petites entreprises.

Le député parle de la conjoncture économique. Je suis heureux de l'informer que le taux d'escompte a encore baissé aujourd'hui. Il est maintenant à son taux le plus bas pour l'année en cours, ayant baissé de six points depuis le mois d'août, ce qui est extrêmement encourageant.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Six points, oui, mais de quel niveau à quel niveau?

L'INCIDENCE DES MESURES FISCALES SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Elle a trait à l'imposition des détenteurs de police d'assurance-vie. L'assurance-vie emploie quelque 60,000 Canadiens, dont plusieurs milliers dans la région de Cambridge et de Kitchener-Waterloo. Quatre-vingt-trois p. 100 de tous les détenteurs de police d'assurance-vie gagnent moins de \$25,000 par an. Comme on va assister à un terrible tarissement des capitaux d'investissement à long terme et comme les emplois de milliers de Canadiens travaillant dans ce domaine vont être mis en péril, comment le ministre peut-il justifier ce nouvel impôt?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne vais pas entreprendre de justifier chacune des mesures fiscales en réponse à des questions à l'ordre du jour car nous discuterons de toutes ces mesures en détail lors de l'étude du budget en comité plénier, et je serai heureux à ce moment-là de répondre à toutes les questions du député sur ce sujet et d'autres encore. Je me contenterai d'inviter le député à examiner la situation et à me dire comment il pourrait justifier que l'on exempte d'impôt ce type particulier de contribuable alors que tout le revenu du salaire moyen est assujéti à l'impôt. Peut-être le député voudra-t-il justifier pourquoi on pratiquerait ce traitement inéquitable à l'égard des divers types de contribuables.

M. Speyer: C'est parce qu'il ne touche pas ce revenu.